

ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

Présents : 14

En exercice : 17

Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT TROIS OCTOBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.Date de convocation du Conseil Municipal : **16 octobre 2025**.Présents :

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : GAURIVEAUD Jean-Jacques, FOUCHER NicolasAbsents ayant donné pouvoir : AUTIN Martine à BLAIS CélineSecrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 15 voix

...MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**DE 066-2025/10-003 AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA GESTION DES EAUX
PLUVIALES URBAINES (GEPU)**

Le maire indique au conseil municipal que la subvention de la CARA au titre de la GEPU est une subvention d'équipement amortissable et qu'il revient aux élus d'en fixer la durée d'amortissement. Pour ne pas alourdir les écritures budgétaires le maire propose de fixer à un an la durée d'amortissement de cette subvention.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION*➤ ***FIXE à un an la durée d'amortissement de la subvention de la CARA au titre de la
GEPU***

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD